

Journée concours de meutes à Riguepeu



Journée concours de meutes à Riguepeu

Le dimanche 10 mars 2024, l'AFACCC (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) et le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'OSSE et de l'AUZOUÉ) ont organisé un concours régional, qualificatif pour le concours national, de meutes de chiens courants dans la voie du chevreuil, hors période de chasse et sans armes, n'ayant pour but que d'apprécier le travail des chiens et du conducteur, cette méthode de chasse étant appelée également « chasse au bâton »

L'AFACC et le GIC tiennent à remercier toutes les personnes, que ce soit pour la logistique ou pour l'organisation, qui ont permis que cette manifestation se déroule dans le meilleur esprit de compétition et de convivialité malgré une météo pas très avenante.

Des remerciements particuliers sont adressés à Mme Nadine ARQUE, maire de Riguepeu, qui a mis à disposition les locaux pour la réception et les repas, à M. Marc VIEUXLOUP, le président de la société de chasse de Riguepeu, aux responsables du GIC et à ceux de l'AFACCC organisateurs du concours.

La chasse au bâton (chasse sans armes) est une chasse sportive, née dans le Sud-Ouest, spécifiquement sur la voie du lièvre en raison de la raréfaction de celui-ci.

Elle a vu sa pratique croître rapidement et gagner d'autres départements. Elle peut être pratiquée durant la période de chasse ainsi que hors période sous certaines conditions réglementaires.



Ce mode de chasse est appelé « chasse au bâton » parce que souvent le « conducteur » s'appuie sur un bâton pour s'aider dans sa marche et surtout apprécier et juger le travail de ses chiens courants. Ce n'est pas de la chasse à tir car elle se pratique sans fusil sans être assimilée à la vénerie.

Cette chasse permet aux propriétaires de « petites meutes », en opposition aux « grandes meutes » de vénerie, d'apprécier le travail des chiens pour pouvoir les faire progresser, d'évaluer le rôle et la place de chacun.

Il était rare de trouver une meute créancée au gibier convoité, aujourd'hui elles sont plus nombreuses. La capacité des chiens elle-même s'est modifiée en qualité.

Le rapproché, le lancé et mené sont les principales phases pour ces amoureux de chasse dans l'éthique qui est la leur.

C'est une chasse sportive et elle requiert de bonnes jambes pour pouvoir être le plus possible près des chiens .

Ce mode de chasse pratiquée dans toute la France a permis le développement des épreuves et concours de meutes.

Pour le département du GERS, 5 brevets ou concours ont été organisés.

Dans notre région, beaucoup de « chasseurs aux bâtons », particulièrement au lièvre, pratiquent cette chasse, des hommes mais beaucoup de femmes aussi.

Celui-ci s'est déroulé sur le territoire des sociétés de chasse communales adhérentes soit : Bazian, Tudelle, Caillavet, Marambat, Mourède, Préneron, Roquebrune, Saint-Arilles, Vic-Fezensac.

Le territoire du GIC couvre une surface totale d'environ 16 400 ha (toutes surfaces confondues) au relief varié ce qui a permis de bien répartir les meutes concurrentes que ce soit pour le chevreuil ou pour le lièvre.

Ont participé **onze meutes** venant des départements voisins, dont celle du TARN championne de France en titre, et pour que la matinée soit complète, six meutes sur la voie du lièvre ont été invitées, celles-ci étant hors concours et n'étaient présentes que pour le plaisir de faire travailler et entraîner les chiens.

Les meutes doivent être composées de 4 chiens à minima et de 10 chiens au maximum et sont notées par deux ou trois juges.

On utilise le vocabulaire du chasseur, les meutes étant notées sur les critères concernant la meute dans son ensemble, son travail de la prise de quête jusqu'au lancé, la créance chiens ne chassant qu'un gibier déterminé et sur des critères concernant son conducteur dans la conduite de la meute, son comportement vis à vis de la meute et son comportement en général.

La veille du concours, ont été désignés les 11 territoires alloués aux meutes participantes ainsi les juges et les accompagnants (membres des différentes sociétés de chasse adhérentes au GIC), personnes bénévoles qu'il convient de remercier car sans elles cette manifestation n'aurait pu se dérouler.

Le jour du concours, après le petit déjeuner servi par les membres du G.I.C, le tirage au sort des territoires sous l'égide du président national M. Alain BENALET et du président départemental Erick TUJAGUE, les meutes se déploient sur le terrain pour découpler à 8 h 30.

Quelques meutes ont eu plus ou moins de réussite et certains meneurs ont dû « courir » pour récupérer les chiens.

A l'issue des 2 heures réglementaires, temps alloué à la chasse, et après délibération des juges les lauréats ont été nommés.

Puis l'apéritif et un sympathique et convivial repas ont été servis.



Après le dessert et avant que les résultats ne soient annoncés, le président départemental, Erick TUJAGUE a tenu à remercier l'ensemble des personnes pour leur implication et a passé la parole au président national, M. Alain BENALET, qui a communiqué quelques informations concernant les rencontres entre l'AFACCC nationale et le ministère pour traiter des problèmes rencontrés (animalistes, bien-être animal,...) et autres préoccupations pour le « partage de la nature ».

Résultat des délibérations :

Premier prix : M. DOUSSANG. M. DUCASSE et M. NARAN

Département : Landes

Chiens : Griffons bleus de Gascogne et Griffons nivernais

La meute est sélectionnée pour participer au concours national qui aura lieu en ILES-ET-VILAINE à LOUTEHEL

Deuxième prix : M. et Mme NERRIEC

Département : Hautes-Pyrénées

Chiens Beagle-harrier

Troisième prix : M et Mme SEBASTIEN et Laure DUPLE

Département : Pyrénées- Atlantique

Bleus griffonnés

Tous les autres candidats ont été récompensés par le biais d'une dotation d'aliments fournis par le principal sponsor la société « Campavil ».

A l'issue de la remise des prix le président Erick TUJAGUE a de nouveau remercié les lauréats en souhaitant au vainqueur bonne chance pour le concours national.

